

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
03/9/22  
DOSSIER N°6777**

**AIDE INDIVIDUELLE - PLAN DÉPARTEMENTAL  
D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!"**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : AIDE INDIVIDUELLE - PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ  
SANTÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n°CD2020-02/2/22 de l'Assemblée Départementale du 7 février 2020 adoptant le Plan d'Accompagnement à l'Installation et à l'exercice de professionnels de santé ;  
VU la délibération n°CD2020-06/2/20 de l'Assemblée Départementale du 26 juin 2020 intégrant le Plan Santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le Plan d'accompagnement à l'Installation et à l'exercice de professionnels de santé ;  
VU les délibérations n°CD2021-12/3/27 de l'Assemblée Départementale du 17 décembre 2021 et n°CD2022/12/3/25 du 16 décembre 2022 actualisant le Plan santé « Dites...23 ! » ;  
VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11 octobre 2024 approuvant le

nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! »,  
 VU la délibération de n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07 mars 2025 approuvant les  
 modifications du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;  
 VU le budget de l'exercice,  
 VU le rapport CP2025-03/9/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder au bénéficiaire ci-dessous, l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! »,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative à l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

BÉNÉFICIAIRE	SPÉCIALITÉ DATE ET LIEU DU STAGE	AIDE ACCORDÉE
P. C.	MEDECINE GENERALE (Limoges)  9 <sup>e</sup> année  stage du 02/11/2024 au 04/05/2025	<p><b>Aide au stage</b></p> <p>Transport uniquement (200 €/mois)</p> <p>Prise en compte de la demande d'aide au 14/11/2024 (date de dépôt de la demande sur la plateforme)</p> <p>5 mois et 21 jours</p> <p>du 14 au 30/11/2024 (17 jours) : 113,25 € de décembre 2024 à avril 2025 (200 €/mois) : 1 000 € du 01 au 04/05/2025 (4 jours) : 25,80 €</p> <p>soit <b>1 139,05 €</b></p>
<b>Total de l'aide accordée</b>		<b>1 139,05 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant le bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**